



**MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Mont-Carmel, tenue à la salle du conseil municipal au 22, rue de la Fabrique, ce 2 novembre 2015 à 20 h 3.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. LE MAIRE : Denis Lévesque

MM LES CONSEILLERS : Pierre Saillant, promoteur
Lauréat Jean
Luc Forgues
Antoine Fortier-Simard

MMES LES CONSEILLÈRES : Karine Saint-Jean

ÉTAIT ABSENTE

MME LA CONSEILLÈRE : Colette Beaulieu

MME FRANCE BOUCHER, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE EST ÉGALEMENT PRÉSENTE.

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance à 20 h 3 et formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et celui-ci souhaite la bienvenue aux contribuables présents. À la demande du président, monsieur Antoine Fortier-Simard procède à son assermentation.

2. ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour proposé :

1. Ouverture
2. Ordre du jour
3. Procès-verbaux et suivis
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2015
4. Trésorerie
 - 4.1 Approbation et autorisation des comptes à payer
 - 4.2 Liste des personnes endettées envers la municipalité
 - 4.3 Autorisation de paiement à Construction H.D.F. Inc.
 - 4.4 Autorisation de paiement à Arpentage Côte-du-Sud
 - 4.5 Demandes d'appui financier
5. Entente, contrat, autorisation et appui
 - 5.1 Demande de changement de travaux dans le cadre du programme Accélération des investissements du réseau routier local (AIRRL)
 - 5.2 Reddition de compte au 31 mars 2016 de la programmation de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (T.E.C.Q.)

- 5.3 Tarification 2016 – Site d’enfouissement Rivière-du-Loup
- 5.4 Périmètre urbain
- 5.5 Plan d’intervention des conduites d’aqueduc et d’égouts pluvial et sanitaire
- 5.6 Demande d’avis technique sur la signalisation
- 5.7 Proclamation de la Journée internationale des droits de l’enfant
- 5.8 Appui à un projet artistique
- 5.9 Demande d’autorisation pour circuler à VTT sur la Route 287
- 5.10 Octroi de contrat pour la tonte de gazon 2016
- 5.11 Rues sans titre - Application de l’article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*
- 6. Avis de motion et autres
 - 6.1 Avis de motion visant à établir les tarifs des services municipaux 2016
 - 6.2 Avis de motion visant à établir le taux de taxe foncière, des taxes spéciales et de secteurs ainsi que de services pour l’année 2016
- 7. Règlements
 - 7.1 Adoption du SECOND projet de règlement numéro 266-2015 avec changement
- 8. Dépôt de documents
 - 8.1 États financiers trimestriels au 30 septembre 2015
 - 8.2 Dépôt et présentation du rapport du Maire
- 9. Correspondance
- 10. Nouvelles affaires
- 11. Période de questions
- 12. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

217-2015

Et résolu unanimement que l’ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant le point « Autres sujets » ouvert.

3. PROCÈS-VERBAUX ET SUIVIS

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2015

Il est proposé par madame la conseillère Karine Saint-Jean

218-2015

Et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2015 soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits soit adopté tel que lu et sans suivi à faire.

4. TRÉSORERIE

4.1 Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

219-2015

Et résolu unanimement que les membres du conseil municipal formant quorum approuvent les dépenses suivantes et autorise la directrice générale à effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

- les dépenses incompressibles et les prélèvements pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2015, totalisant une somme de 66 525.45 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal;
- le paiement des comptes fournisseurs dus au 31 octobre 2015, pour un total de 45 060.88 \$, tel que détaillé à la liste suggérée des paiements annexée au présent procès-verbal.

4.2 Liste des personnes endettées pour taxes

L'article 1022 du Code municipal stipule que la directrice générale/secrétaire-trésorière doit déposer la liste des personnes endettées pour taxes. Celle-ci dépose ladite liste en date du 2 novembre 2015.

4.3 Autorisation de paiement à Construction H.D.F. inc.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 200-2015 qui octroyait le contrat pour les travaux de pavage de la Route 287 et du Rang 6;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de pavage de la Route 287 et du Rang 6 ainsi que les travaux de réparation de la chaussée à divers endroits sont terminés et qu'ils ont été réalisés à notre satisfaction;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

220-2015

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement des factures pour les réparations de la chaussée à divers endroits et le pavage de la Route 287 et du Rang 6 à Construction H.D.F. Inc. pour un montant total de 107,850.15 \$ avant taxes.

Madame France Boucher, directrice générale est autorisée à libérer le paiement dès qu'elle aura reçu l'attestation de conformité de la CSST de constructions H.D.F. Inc. ainsi que la quittance des sous-traitants qui ont dénoncé leur contrat.

4.4 Autorisation de paiement à Arpentage Côte-du-Sud

CONSIDÉRANT QUE l'arpentage des terrains du Carré des Cèdres est terminé;

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

221-2015

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement à Arpentage Côte-du-Sud pour l'arpentage des terrains du Carré des Cèdres pour un montant de 10,128.88 \$ taxes incluses. Le montant sera pris à même le surplus accumulé du fond général de la municipalité.

4.5 Demandes d'appui financier

- Musée régional de Kamouraska
- Centraide – Contribution financière
- Les voisins du Kamouraska
- École secondaire Chanoine-Beaudet
- Noël au cœur du Kamouraska
- Chevaliers de Colomb

222-2015

Il est proposé par madame la conseillère Karine Saint-Jean

Et résolu unanimement que le conseil municipal verse les montants suivants :

- **100 \$** au Musée régional de Kamouraska pour la contribution annuelle 2016;
- **25 \$** à l'école Chanoine-Beudet pour le grand défi Pierre Lavoie;
- **80 \$** au Comité de développement de Saint-Denis pour l'achat de deux (2) billets pour le souper 10^e anniversaire.

5. ENTENTE, CONTRAT, AUTORISATION ET APPUI

5.1 Changement de travaux - « Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) »

CONSIDÉRANT les besoins urgents de faire les travaux sur la Route 287 et du Rang 6;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière faite en août dernier dans le cadre du programme « Aide à l'investissement du réseau routier local (AIRRL) » pour exécuter ces mêmes travaux;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

223-2015

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise madame France Boucher, directrice générale à faire un changement de travaux dans le cadre du programme d'Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) pour la rue Notre-Dame pour un montant de dépenses admissibles de 99,739 \$, subventionnés à 50 %. Madame France Boucher est autorisée à signer tous les documents nécessaires à la demande.

5.2 Planification de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ)

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

224-2015

Et résolu unanimement que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

5.3 Tarifs du lieu d'enfouissement technique pour l'année 2016

CONSIDÉRANT la réception de la tarification du LET de Ville de Rivière-du-Loup pour l'année 2016;

Il est proposé par madame la conseillère Karine Saint-Jean

225-2015

Et résolu unanimement que le conseil municipal accepte les tarifs du lieu d'enfouissement technique pour 2016, proposés par la Ville de Rivière-du-Loup en date du 28 septembre 2015 et adopté par la MRC de Kamouraska.

5.4 Périmètre urbain : Analyse détaillée et mesures de gestion de l'urbanisation - Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement de la MRC de Kamouraska

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska a adopté son Schéma d'aménagement et de développement révisé le 9 octobre 2013;

ATTENDU QUE conformément à l'article 56.14 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le ministre des Affaires municipales a signifié, via son avis émis le 20 mars 2014, que certains éléments du contenu du schéma d'aménagement et de développement révisé n'apparaissaient pas conformes aux orientations gouvernementales que le gouvernement poursuit, notamment en regard de la gestion de l'urbanisation;

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska doit remplacer le schéma d'aménagement et de développement révisé de manière à être conforme à l'ensemble des orientations gouvernementales;

ATTENDU QUE la méthode pour évaluer le besoin et le potentiel en logement pour chacun des périmètres urbains a été revue afin d'inclure les demandes de l'avis ministériel et les commentaires énoncés par les représentants du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE les espaces constructibles disponibles dans les périmètres urbains doivent correspondre à l'évaluation du besoin en logement pour chacun des périmètres urbains sur l'horizon de planification de 15 ans;

ATTENDU QUE la Commission d'aménagement de la MRC de Kamouraska recommande d'appliquer la méthode modifiée d'évaluation du besoin et du potentiel en logement pour chacun des périmètres urbains;

ATTENDU QU'à la suite de l'application de la nouvelle méthode, l'emplacement, la forme et la taille des mesures de gestion de l'urbanisation mises en place dans les périmètres urbains (aire d'aménagement prioritaire, aire de réserve, terrains disponibles immédiatement) différent de ce qui était prévu lors de l'adoption du schéma d'aménagement et de développement révisé en 2013;

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska souhaite valider avec chacune des municipalités l'analyse réalisée et les mesures de gestion de l'urbanisation proposées pour leur périmètre urbain;

ATTENDU QUE les aires de réserve proposées et les terrains vacants disponibles immédiatement mis en réserve pour le périmètre urbain de Mont-Carmel correspondent aux priorités d'aménagement de la municipalité et que l'analyse détaillée traduit bien les particularités du milieu;

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

226-2015

Et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Mont-Carmel approuve les modifications apportées aux limites du périmètre urbain et les mesures de gestion de l'urbanisation mises en places dans le périmètre urbain de la municipalité.

5.5 Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées

CONSIDÉRANT les exigences du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) qui obligeait les municipalités à produire un Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées;

CONSIDÉRANT QUE les inspections nécessaires à la production du plan d'intervention sont terminées;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

227-2015

Et résolu unanimement :

- **Que** la municipalité de Mont-Carmel atteste qu'elle a pris connaissance du plan d'intervention, qu'elle l'accepte et qu'elle autorise la transmission au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

5.6 Demande d'avis technique sur la signalisation

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite améliorer la sécurité routière sur son territoire;

CONSIDÉRANT les différentes problématiques notamment de vitesse sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE certains secteurs sont à risque pour nos enfants et nos marcheurs;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 155-2015 adoptée le 6 juillet dernier autorisant les modifications à la signalisation;

CONSIDÉRANT l'intérêt du conseil municipal d'avoir une signalisation sécuritaire et adéquate sur son territoire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

228-2015

**Voir p-v du
7 déc. 2015
au point 3.1
modification**

Et résolu unanimement que le conseil municipal demande au Ministère des Transports du Québec un avis technique de la signalisation sur son territoire, plus particulièrement dans le périmètre urbain de la municipalité, mais ainsi que sur le rang de la Montagne.

5.7 Proclamation de la journée internationale des droits de l'enfant

CONSIDÉRANT QU'à travers le monde, la *Journée internationale des droits de l'enfant* est célébrée le 20 novembre pour commémorer l'adoption, par les Nations Unies, de la Déclaration des droits de l'enfant et de la Convention relative aux droits de l'enfant;

CONSIDÉRANT QUE c'est l'occasion idéale pour les jeunes d'ici d'exprimer leurs points de vue et de bâtir leur avenir;

CONSIDÉRANT QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent a réuni des représentants d'organismes de la région au sein d'un comité afin de réfléchir sur les façons d'articuler et de souligner la Journée des droits de l'enfant sur le territoire bas-laurentien;

CONSIDÉRANT l'importance de veiller collectivement au mieux-être, au bon développement, au respect, à la protection et à l'avenir des enfants au Bas-Saint-Laurent;

Il est proposé par madame la conseillère Karine Saint-Jean

229-2015

Et résolu unanimement ce qui suit :

Je, Denis Lévesque à titre de maire de la Municipalité de Mont-Carmel et au nom du Conseil municipal, proclame la journée du 20 novembre « **JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT** » sur le territoire de la municipalité de Mont-Carmel et invite la population à célébrer les enfants en tant qu'acteurs de leur propre vie au sein de notre collectivité et en tant que citoyens actifs pouvant réaliser leur plein potentiel.

5.8 Appui à un projet artistique

CONSIDÉRANT la demande d'appui reçue de madame Polar Macias dans son projet photographique qui rassemble et qui se déplace sur le territoire;

230-2015

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

Et résolu unanimement que le Conseil municipal accepte d'appuyer madame Pilar Macias dans son projet photographique en s'engageant à publiciser l'évènement dans ses médias et de l'aider dans l'installation de son matériel sur le site.

5.9 Demande d'autorisation pour circuler à VTT sur une partie de la Route 287

Point remis à une séance subséquente

5.10 Contrat pour la tonte de gazon

CONSIDÉRANT l'évaluation faite sur les coûts qu'engendre la coupe de gazon faite par un employé municipal;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres lancé le 30 septembre dernier pour la tonte de gazon;

CONSIDÉRANT les deux (2) soumissions reçues et conformes;

CONSIDÉRANT le coût du plus bas soumissionnaire;

231-2015

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

Et résolu unanimement :

Que le conseil municipal accepte le plus bas soumissionnaire Entreprise MCO pour la tonte de gazon 2016 au montant de 7 300 \$ avant taxes avec une possibilité de deux (2) années d'option.

Que madame France Boucher, directrice générale est autorisée à signer tous les documents nécessaires à la suite de l'octroi du contrat.

5.11 Rues sans titre – Application de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*

CONSIDÉRANT la rénovation cadastrale en cours sur le territoire de la municipalité de Mont-Carmel;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Mont-Carmel peut se prévaloir des dispositions de l'article 72 de la loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47.1) afin de devenir propriétaire des rues ou de toute partie de rue sans titre;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 168-2015 qui octroie le contrat pour l'arpentage des rues occupées sans titre de la municipalité selon une liste préétablie;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

Et résolu unanimement que le Conseil municipal accepte de se prévaloir des dispositions de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipal (L.R.Q., chapitre C-47.1) pour devenir propriétaire des rues ou de toute partie de celles-ci plus amplement décrites et montrées aux plan et descriptions techniques préparés par Jules Lévesque, arpenteur-géomètre, le 2 novembre 2015, sous le numéro 6651 de ses minutes et affectant la rue Lebel, la rue de la Fabrique, la rue Caron, la rue Desjardins, la rue Martin, la rue Saint-Onge, la rue du Centenaire, la rue Jean, la rue Plourde, la rue Massé, la rue Lévesque et la rue Michaud.

6. AVIS DE MOTION ET AUTRES

6.1 Avis de motion visant à établir les tarifs des services municipaux 2016

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Pierre Saillant, qu'à une séance subséquente le conseil municipal adoptera le règlement 267-2015 établissant les tarifs des services municipaux et abrogera le règlement 255-2014 ainsi que tous les autres amendements et résolutions s'y rapportant.

6.2 Avis de motion visant à établir le taux de taxe foncière, des taxes spéciales et de secteurs ainsi que de services pour l'année 2016

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Luc Forgues, qu'à une séance subséquente le conseil municipal adoptera le règlement 268-2015 qui établira le taux de taxes foncières, des taxes spéciales et de secteurs ainsi que de services pour l'année 2016.

7. RÈGLEMENTS

7.1 Adoption du SECOND projet de règlement numéro 266-2015 visant à modifier le règlement de zonage numéro 116-1990 de la municipalité afin de protéger le lac de l'Est et de prévenir l'érosion autour de celui-ci.

ATTENDU QUE la municipalité de Mont-Carmel applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 28 septembre dernier sur le PREMIER projet de règlement no. 266-2015;

ATTENDU QUE la municipalité doit, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter un second projet afin de poursuivre la démarche de modification du règlement de zonage;

233-2015

Il est proposé par madame la conseillère Karine Saint-Jean

Et résolu unanimement :

Que soit adopté le SECOND projet de règlement no. 266-2015 avec changement, conformément aux dispositions de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

8.1 États financiers trimestriels au 30 septembre 2015

8.2 Rapport et présentation du rapport du Maire

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 955 du Code municipal du Québec, Monsieur le Maire procède à la lecture de son rapport annuel sur la situation financière de la Municipalité.

Ce rapport mentionne :

- les réalisations de l'année 2015;
- le résultat des derniers états financiers;
- le dernier rapport du vérificateur externe;
- la situation financière actuelle par rapport au budget 2014;
- l'orientation générale du prochain budget;
- les orientations générales du prochain programme triennal d'immobilisations.

Le budget 2016 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2016, 2017 et 2018 seront adoptés lors d'une séance extraordinaire prévue pour le 14 décembre 2015. Une copie de ce rapport sera distribuée à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité.

9. CORRESPONDANCE

Madame France Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait la lecture de la correspondance qui a un intérêt public à la demande du président d'assemblée.

10. NOUVELLES AFFAIRES

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

De 20 h 50 à 21 h 14.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

234-2015

Et résolu unanimement que la séance soit close. Il est 21 h 14.

Monsieur Denis Lévesque
Maire

Madame France Boucher
Secrétaire-trésorière

Le maire, en signant le présent procès-verbal, reconnaît avoir signé toutes les résolutions.